



Compte rendu du Conseil Communautaire du 22 Décembre 2009 Mairie d'Eygliers, Salle de la Mairie

Rédigé par Pascal Bride. Validé par Bernard Esmieu le 06.01.2010 et Guy Verdon le 12/01/2010
Heure début de séance : 17H30, heure fin de séance : 19H30
Etaient présents les délégués communautaires suivants :

Eygliers :

MOREL Jean
VERDON Guy
GIRAUD Laurent

Guillestre :

LETERRIER Bernard
CHARPIOT François
MOLLE Emmanuel
MOULIN Dominique

Mont Dauphin :

FIORLETTA Gilbert
RAITBERGER François

Risoul :

BREMOND Max
GARNIER Jean Louis

Saint Clément sur Durance:

BERARD Jean-Louis
ROZAN Benoît

Saint Crépin :

ESMIEU Bernard
FERRET Eric
MICHEL Jean Mary

Réotier :

MOURONT Michel

Vars :

EYMEOUD Pierre

Le Président constate le quorum et ouvre la séance du Conseil communautaire.

Le Président indique que ce Conseil Communautaire fait suite à la présentation de l'étude fiscale et financière de la CCG par Monsieur Michel Klopfer et Melle Claire Hervé du Cabinet Michel Klopfer ; ainsi que de la présentation de l'Avant Projet Sommaire des locaux par Monsieur Alessandro Rovagna, Architecte.

Monsieur Guy Verdon est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant de traiter l'ordre du jour, le Président indique que les retards de réception des convocations sont dus aux délais d'expédition et de transmission de la Poste. Les convocations ont été déposées le 17 Décembre 2009. Il semblerait que les délais tardifs de transmission des courriers soient récurrents malheureusement.

Le Président présente les excuses de Marcel Cannat et de Claude Ferry.

Il est traité l'ordre du jour du conseil communautaire comme suit :

SERVICES GENERAUX
<i>Délibérations</i>
<i>Personnel</i>
<p>Bernard Esmieu propose de procéder à la création d'un poste de comptable par un CDD de 3 ans sachant que le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est supprimé. Cette création de poste assurera une continuité de la fonction comptabilité au sein de la CCG.</p> <p>Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité pour la création de poste et autorise le Président à prendre toutes les dispositions pour pourvoir au poste.</p> <p>Gil Fiorletta s'étonne que le poste ayant trait à l'animation du plan de gestion du Mont Dauphin soit retiré de l'ordre du jour, sachant que ce poste à reconduire dans les plus brefs délais avait été acté avec un avis favorable en bureau communautaire.</p> <p>Max Brémond, Vice Président en charge du Personnel, propose que ce point soit traité en bureau communautaire et s'assure de la conformité de la mutualisation du poste avec les délibérations et conventions de financement avec le Conseil Général et Conseil Régional</p> <p>Gil Fiorletta demande à être associé à la discussion portant sur le devenir du poste. Bernard Esmieu et Max Brémond sont favorables à cette demande.</p>
Location des garages
<p>Le Président souligne que les garages vacants suite à l'acquisition du bâtiment dit Ex-gendarmerie et du terrain adjacent présente la capacité de location de 15 garages. Compte tenu que les garages peuvent faire l'objet de location précaire, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder aux locations pour 50,00 € Net de taxes au moins dès le 1^{er} Janvier 2010. A ce titre, le Président indique que la CCG est dans l'attente d'une décision de location de 6 à 8 garages.</p> <p>Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.</p>
Décision Modificative
<p>La CCG doit procéder à une opération d'ordre relevant de la crèche pour réaliser l'annulation du titre de recette à la mairie de Guillestre (Titre de 250.000 € au lieu de 103.914,29 €) comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Article 1318 : - 64.000.00 €- Article 458115 : + 64.000.00 € <p>Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.</p>
Informations
Prêt Bancaire pour les locaux de la CCG
<p>Le Président confirme la contractualisation d'un prêt à la Caisse d'Epargne à 3,76% sur 18 ans pour 870.242 euros conformément à la délibération du 21 Avril 2009. Les actes notariés sont signés.</p>
Contrat Rivière et Assainissement
<p>Avant la tenue du Conseil Syndical du Pnr du Queyras le Jeudi 17 décembre 2009 et la réunion d'arbitrage sur l'avenant au contrat rivière du Guil le 18 décembre 2009, la CCG a porté à connaissance ses positions au Président du Contrat Rivière notamment sur le volet A « Amélioration de la qualité de l'eau ». Les Communes ont réceptionné une copie du courrier.</p> <p>Le courrier relève un contenu incomplet et une maquette financière perfectible concernant les équipements de traitement du Guillestrois. Les insuffisances du projet d'avenant impactent le financement de la rénovation de la STEP de Guillestre Saint Guillaume. Le Président informe les conseillers communautaires qu'il convoquera début Janvier 2010 les maires des communes concernées pour avancer sur la clé de répartition du cofinancement des équipements et de la rénovation de la STEP.</p> <p>Le débat est élargi au financement de la STEP de Guillestre St Guillaume. Le Président donne la parole à Jean Luc Brun, responsable de la commission épuration. Jean Luc Brun indique que la Commission a fait des propositions au Conseil Communautaire. La commission n'est plus à même d'avancer sur le sujet et attire l'attention du Conseil Communautaire sur l'urgence à se positionner.</p> <p>La Commission épuration, pour ce qui concerne la STEP de Vars, indique qu'il convient de définir une position claire sur le montant du fond de concours et son versement, et sur les tableaux de remboursement de l'intérêt. Pour ce qui concerne la STEP de Guillestre, l'opération urgente concerne la mise en place du traitement par UV. Les subventions étant déjà acquises.</p> <p>La mise en place d'un fond de concours pour l'équipement UV demande de fixer les modalités des contributions communales. Jean Luc Brun évoque le critère de l'équivalent habitant comme piste possible de calcul. Jean Luc Brun porte à la connaissance des délégués, la nécessité de redimensionner la Step de Guillestre dans un second temps.</p>

Le financement de la rénovation ou de la reconstruction de la Step de Guillestre est abordé. Si le financement de la STEP de Guillestre avec l'avenant au contrat rivière reste incertain et inconnu à ce jour, il est difficile de l'appréhender dans son taux (50%) et dans son montant. Un fonds de concours entre les 5 communes raccordées doit être envisagé. Il doit traduire un acte de solidarité pour un équipement commun d'épuration des eaux usées (CU à engager).

Pierre Eyméoud, marquant sa solidarité avec le Président, souligne la volonté unanime des élus pour que ce dossier soit prioritaire afin de conforter la dynamique du canton de Guillestre, il invite à traiter tous les effluents et les eaux usées en se dotant d'un équipement conforme à la population actuelle et aux UTN. Il convient d'accélérer le projet pour s'assurer le soutien des partenaires financiers.

Bernard Leterrier donne lecture du courrier de l'Agence de l'Eau RMC « Je vous informe que ces travaux ne sont pas prioritaires pour l'Agence de l'Eau puisque la station d'épuration de Guillestre n'est pas reconnue non conforme au regard de la directive ERU par le service de la police de l'eau et ne génère pas non plus, à notre connaissance, de rejet dont l'impact sur le milieu récepteur serait avéré ».

Le Maire de Guillestre indique que l'Agence de l'Eau RMC propose qu'il soit envisagé dans un second temps une nouvelle station d'épuration éloignée du lit mineur.

Le Maire de Guillestre fait partager sa réflexion sur l'incapacité de faire porter le financement de l'extension de la STEP de Guillestre par la commune de Guillestre en principal. Jean Luc Brun indique que le financement de l'extension de la Step de Guillestre ne peut pas être dévolu à l'aménageur de la Station de Risoul, l'UTN étant délivrée depuis longtemps. mais portée par tous les usagers des 5 communes raccordées à la STEP.

Bernard Leterrier indique que le gabarit de la STEP suffit pour l'instant et confirme l'engagement de la Commune de Guillestre de supprimer les eaux claires par un programme d'investissement pluriannuel. La requalification des réseaux de Guillestre permet de réduire les eaux claires arrivant à la Step de Guillestre et permet d'absorber la population nouvelle en provenance de la Commune de Guillestre. Bernard Leterrier est favorable au choix de l'Equivalent Habitant comme clé de répartition du fonds de concours sur le traitement des eaux usées par UV.

Max Brémond indique qu'il conviendrait de faire une simulation (coût et subventions) des deux étapes dont 1- amélioration du fonctionnement et 2- rénovation de la Step. Le Maire de Risoul rappelle que les constructions d'UTN sur Risoul ont fait l'objet d'attribution de permis de construire et seront effectives rapidement.

Pierre Eyméoud signale que le Président de la CCG ne connaît pas le nombre de permis déposés et par voie de conséquence les besoins épuratoires à terme.

Jean Luc Brun demande que les modalités de répartition des fonds de concours des STEP de Vars et de Guillestre soient réglées au plus vite, que le traitement des eaux usées par UV soit lancé et les clés de répartition de définition des fonds de concours définies.

Le Président invite la commission finances à se saisir du sujet des fonds de concours des UV de la STEP de Guillestre sur les 5 communes raccordées à la Step. Si les communes font des efforts pour maîtriser le traitement des eaux usées et réduire le rejet d'eaux claires dans les réseaux, il conviendra de redoubler, de vigilance sur la maquette financière de l'avenant au contrat Rivière du Guil.

Bernard Esmieu propose que le Conseil Communautaire de Janvier 2010 lance le traitement par UV et fixe une ligne de conduite avec les 5 communes en question en arrêtant la clé de répartition pour établir les fonds de concours. En outre, le Président rappelle qu'il a fait l'objet d'une condamnation judiciaire de 10.000 euros avec sursis en raison de la pollution du Chagne par des eaux usées en provenance de Risoul. Cette condamnation doit affermir notre position de mettre à niveau la STEP de Guillestre St Guillaume dans les délais les plus brefs.

Par extension, Bernard Esmieu évoque l'étude sur la prévention des risques naturels majeurs sur le Pays du Grand Briançonnais. Il serait proposé le site de la confluence du Guil – Durance en intégrant les équipements suivant : CET, déchèterie, locaux techniques, Step... Cette étude doit être réalisée par un cabinet indépendant du Maître d'Oeuvre du contrat Rivière. Il conviendra d'être attentif à l'analyse du profil d'équilibre et du profil d'objectif depuis Saint Crépin jusqu'à la confluence et de veiller à l'inondabilité des installations et au surcoût de protection par la construction de berges.

SERVICE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

Délibérations

Sentier d'interprétation

Il est présenté le projet dans les grandes lignes. Max Brémond demande à porter un projet moins ambitieux en s'assurant d'une réduction du coût d'étude avec un ajustement du cahier des charges.

Jean Morel fait part de la volonté commune de voir le « sentier des marmottes » requalifier compte tenu de son état très dégradé et l'importance des visiteurs. Gilbert Fiorleta invite à une réduction des coûts d'étude. Laurent Giraud demande que la commission agricole soit associée au projet. La canalisation des visiteurs doit être envisagée pour ne pas élargir leur présence sur les espaces agricoles.

Le DGS souligne que le projet d'étude fait suite à l'étude de cadrage sur l'amélioration des accès à la place forte

de Mont Dauphin (cabinet Altermodal), et qu'avait été proposée une étude de requalification du sentier communautaire « les marmottes de Vauban ». Une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire pour concrétiser la requalification des sentiers d'interprétation autour de Mont Dauphin et d'une voie d'accès en mode doux pour faire suite aux préconisations de l'étude portée par la CCG. Pour répondre aux objectifs, il est proposé de procéder en deux tranches :

- Tranche ferme : étude pré opérationnelle avant travaux : avant projet avec esquisses, étude de faisabilité et chiffrage détaillé
- Tranche conditionnelle : maîtrise d'œuvre avec plans des travaux, descriptif détaillé, avant projet métré, détail estimatif et assistance à l'encadrement des travaux.

Le Conseil Communautaire demande que les coûts ne dépassent pas 15.000 euros/tranche. La demande de subvention sur la base du projet global sera déposée, assortie d'un plan de financement prévisionnel calculé en fonction des résultats du marché public.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement.

Demande de subvention – voie Verte « Au fil de l'eau »

Il est rappelé que ce projet est issu du Schéma Directeur des aménagements durables du Conseil Général des Hautes Alpes (section voies vertes de Saint Clément sur Durance à l'Argentière la Bessée) et fait suite à l'étude opérationnelle « Itinéraire cyclable au fil de l'eau ». Bernard Esmieu indique que la section du Pont Noir à la jonction de l'Embrunais n'est pas couverte par le projet.

Pour le Maire de Mont Dauphin, ce projet est essentiel pour conforter le développement touristique des fonds de vallée et constitue une section importante dans le schéma des voies vertes du Briançonnais. La voie verte est en mesure de répondre aux attentes et aux demandes du tourisme familial.

La contribution de la CCG pour le cofinancement s'élèverait à 90.000 euros.

Bernard Leterrier rappelle que la section de voie verte figurant au PIT Mont Viso permettrait d'assurer une jonction par la rive gauche du Chagne. A ce titre, le Président regrette que la CCG n'ait pas été sollicitée au montage financier de ce projet. La CCG aurait bénéficié de 10% de subvention supplémentaire.

Pour Bernard Esmieu, couvrir l'intégralité de la voie verte est majeur mais il convient de mettre ce projet en correspondance avec les capacités financières de la CCG (cf. étude Michel Klopfer). Pierre Eyméoud tient à s'assurer que cette initiative soit conforme aux compétences statutaires.

Laurent Giraud demande que la commission agricole soit associée à la réflexion compte tenu que les voies vertes empruntent les passages de transhumance (autorisation de passage).

Le Maire d'Eygliers informe que le projet de voie verte sur la base de loisirs a été abandonné.

Max Brémond manifeste son avis défavorable au projet.

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

PIT des Hautes Vallées – Géoparc – modification du plan de financement

Bernard Esmieu indique que le Secrétariat Technique Conjoint, suite à l'instruction du dossier Géoparc a formulé des réserves sur la cohérence du projet avec les objectifs de la mesure 2.1 (environnement) en le fléchissant le projet sur la mesure Tourisme 1.3.

Lors d'une réunion organisée par Madame la Sous-préfète en présence de l'ensemble des partenaires du projet et des financeurs sur le positionnement du projet, il a été proposé et validé le transfert du dossier sur la mesure tourisme 1.3.

Le plan de financement doit donc être ajusté pour tenir compte des contreparties financières qui sont de 80 % maximum (au lieu de 90 % initialement).

Le plan de financement est le suivant :

- Autofinancement de la CCG (20 %) : 35.311 € (sur 3 ans),
- Feder (59.2 %) : 104.522 €,
- Contre Partie Nationale (20.8%) : 36.724 € dont : Etat : 13.065 €, Conseil Régional : 14.831 €, Conseil Général : 8.828 €,

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable.

Agenda 21

Bernard Esmieu évoque la nécessité de colorer les actions communautaires avec l'agenda 21, constituant un élément d'accès aux crédits publics. L'agenda 21 est un outil important de mobilisation des acteurs locaux et de modifications des pratiques locales concourant au développement durable.

L'avancement de l'agenda doit être étudié avec attention en lien avec les compétences actuelles et/ à venir.

Sur la gouvernance du dispositif, il est abordé ce qui suit :

- 1- Le Conseil Communautaire valide la composition du comité de pilotage : Pdt CCG, Elu référent Agenda 21, Responsables ou élus des commissions de la CCG, Service de l'Etat (DREAL, DDE, DDASS, Education Nationale), Conseil Régional, Conseil Général, ARPE, 3 Chambres Consulaires, Pays du Grand Briançonnais, Associations locales. Seraient associés au comité de pilotage les Responsables des 3 pôles et les chargés de mission développement local CCG,

2- Désignation d'un élu référent Agenda 21. Jean Morel se porte candidat. Les délégués à l'unanimité désignent Jean Morel responsable de l'Agenda 21.
3- Le Conseil Communautaire valide le déroulement de la procédure et les modalités d'informations de la population.

PAS Villages et villes moyennes

Suite aux premiers retours de l'étude urbaine (AMO du Conseil Régional) prévue dans le déroulement du programme du PAS villages et villes moyennes, il sera nécessaire de lancer une consultation de Bureau d'étude. Le montage financier de l'étude nécessitera une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le financement de cette étude urbaine :

- Dépense subventionnable prévisionnelle : 62.500 € HT maximum,
- Subvention C Régional PACA : 50.000 €,
- Autofinancement Com Com : 12.500 €.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

Caisson réfrigéré d'équarrissage

Les éleveurs du Queyras et du Pays des Ecrins ont formulé une demande d'utilisation de l'installation construite dans le Guillestrois et mise en service depuis novembre 2009. Les conditions et les modalités d'utilisation sont envisageables par voie de convention avec les 2 autres Com Com. L'objectif recherché vise à faire progresser le tonnage, à élargir l'utilisation par les éleveurs des 3 Com Com, à consolider le conventionnement avec la société Point. Un bilan sera fait fin d'année 2010.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

Informations

Etat d'avancement du PAS Stations

Il sera présenté un état d'avancement de l'étude et une première maquette du programme d'actions: accueil, aménagement, diversification touristique, environnement, social, transport et ingénierie. Le prochain Comité de Pilotage est fixé au 8 Janvier 2010. Les deux stations sont attachées à lancer les équipements et obtenir des assurances sur les cofinancements.

SERVICE VIE LOCALE

Information

PIT Cultura

Bernard Esmieu indique que le projet « Cultura des Hautes-Terres », pour lequel la Communauté de Communes du Guillestrois est chef de fil européen, déposé en avril 2009 a reçu un avis favorable pour sa mise en œuvre. 825.000 € sont disponibles à compter du 1^{er} février 2010 pour dynamiser l'action culturelle Guillestrois/Queyras dont 400.000 € pour le compte de la CCG.

Les financeurs sont l'Europe, le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Pour mémoire 5 thématiques seront approfondies :

1. Dynamisation des espaces muséographiques et soutien à la création d'un musée à Guillestre,
2. Diversification/renforcement des enseignements des arts de la scène,
3. Soutien à la programmation culturelle,
4. Amélioration des réseaux de communication culturelle (calendriers, agendas, guides...),
5. Etudes d'impacts économiques sur la région et ingénierie culturelle.

SERVICE TECHNIQUE

Délibérations

Redevance Déchets

La commission déchet et de la commission finances propose d'augmenter la redevance de 4,5 % environ pour 2010, soit un montant de 99 euros/logement.

La CCG poursuit ses efforts d'optimisation des collectes, du tri et de la réduction des tonnages à évacuer au CET de Ventavon (pas de bennes retournées sur la CCG). Bernard Esmieu rappelle que l'augmentation est due principalement à l'augmentation prévue de la TGAP et de la taxe carbone.

Pierre Eyméoud signale que les déchets de cartons des commerçants des stations posent des difficultés en raison des heures et des jours d'ouverture du point déchetterie de Vars. De même la CCG doit s'activer sur la recherche d'une solution à la valorisation de matière organique sur le territoire.

Avis favorable du Conseil Communautaire avec une abstention.

Avenant n° 2au MP n° 3- 2008 lot n° 1 avec Alpes assainissement

Il est proposé d'établir un avenant avec Alpes asst pour l'acceptation et le traitement de l'amiante : transport et traitement, environ 140 € /tonne en 2009.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

Règlement déchets avenant n° 6
Le Président rappelle le travail de la commission déchets sur le règlement déchets qui intègre les caractéristiques techniques et financières des aspects liés à la collecte et aux déchèteries. L'objet de la modification à apporter au règlement déchets est d'intégrer : - L'acceptation de l'amiante solide en très petites quantités à la déchèterie, - Les nouvelles modalités redevance pour les logements vacants et vides. Avis favorable du Conseil Communautaire.
Admission en non valeur
Il est proposé une admission en non valeur de 35,40 euros. Avis favorable du Conseil Communautaire.
Redevance Assainissement- Epuration
La commission finances propose d'augmenter la redevance de 3% environ pour 2010. Avis favorable du Conseil Communautaire.
MP n°6 avec SAUR -Exploitation STEP de Guillestre
Les indices INSEE Mel VA00 et ICHTTS1 ne sont plus édités, donc sont remplacés par des indices équivalents. Avis favorable du Conseil Communautaire.
Informations
- Déchets : ouvertures points relais déchèterie et rôle des PM et des Services Techniques municipaux, - Assainissement : résultat du marché public portant sur la réhabilitation de la Step de l'aéromotel pour un montant de 101.000 euros. Société Epur Nature et Abrachy

TOUR DE TABLE – PAROLE DONNEE AUX DELEGUES

- Déneigement : Max Brémond demande à la Mairie d'Eygliers que la place de la gare fasse l'objet d'un déneigement complet pour faciliter l'accès des bus et taxis.
- Saisonniers : François Charpiot demande que lors d'un prochain Conseil Communautaire soit abordé les subventions à verser aux associations. Pour ce faire une réunion entre les adjoints des communes et la CCG doit être organisée pour assurer un fléchage des demandes de subventions des associations. De plus il est demandé que le sujet des conditions de vie des saisonniers (hébergement en camion, conditions sanitaire et chauffage) évoquée en commission sociale connaisse un approfondissement dans la réflexion: logement sociaux, mobilisation de logements vacants en station, etc... Max Brémond souligne que la Commune de Risoul a travaillé sur cette question en proposant un espace dédié aux saisonniers compatible avec les fréquentations touristiques. Le bilan décevant montre que cette question ne se résout pas uniquement par une offre de logements aux saisonniers mais relève d'un fonctionnement spécifique aux travailleurs saisonniers. Bernard Esmieu demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la commission sociale.
- Commission : Bernard Esmieu indique qu'en cas d'empêchement un délégué titulaire pour participer aux travaux d'une commission, un autre délégué de la même commune peut y participer le cas échéant.
- Commission : Eric Ferret demande que les commissions se réunissent après 17 h 00 pour faciliter la présence des membres, sachant que ce sont les responsables de commissions qui ont la liberté de procéder aux convocations, jours et heures.
- Déchets : Jean Louis Bérard demande que la rationalisation de la collecte des OM et des coûts d'exploitation du service assurent une bonne qualité de service et le maintien d'une fréquence de ramassage. Ce point doit être observé avec la pose des conteneurs. Il lui est répondu que la pose de conteneurs semi enterrés va de paire avec une baisse de la fréquence.
- Etude Klopfer : Laurent Giraud demande si l'étude du cabinet Michel Klopfer fera l'objet d'une diffusion auprès des délégués communautaires. Dès les compléments apportés à l'étude, une copie sera diffusée auprès de tous les délégués communautaires.
- Service d'aide à domicile : le Président indique que les agents du service d'aide à domicile ont été reçus pour la signature des arrêtés de vacation cette semaine. La CCG a pourvu au remplacement d'un agent du service (départ à la retraite).

Guy Verdon

Secrétaire de séance